



Comité Histoire et Patrimoine



(Retour de Villefranche s/s - - 1908)

Bulletin n° 13 - Année 2011

Editorial

13ème Edition du Bulletin édité par le Comité "HISTOIRE ET PATRIMOINE de LIMAS"

Vous trouverez dans ces pages la vie actuelle de notre commune avec ses joies et ses peines, avec un retour cent ans en arrière... agrémenté de quelques anecdotes sur les notaires au XIX siècle.

Que toutes celles et ceux qui animent régulièrement ce comité soient remerciés et encouragés dans leur recherche sur l'histoire de notre commune.

Ils sont à votre entière disposition et à votre écoute pour recueillir tous vos témoignages et vos informations concernant l'histoire, les anecdotes sur la commune et ses environs.

Les membres de ce comité travaillent en étroite collaboration avec l'Académie de Villefranche et la Maison du patrimoine.

Sommaire

Marcel Grand – Un compagnon du Tour de France à Limas (Rhône)	2
Claude Guillermet – (1929-2011)	3
Extraits des registres des délibérations du Conseil Municipal en 1911	4
Revue de presse de Limas en 1911	6
Du côté de chez les notaires au XIX ème siècle.	24
Les activités du Comité Histoire et Patrimoine en 2011	32

Un compagnon du Tour de France à Limas (Rhône)

Le mot "**compagnonnage**" est apparu au début du XIXème siècle pour désigner les associations de professionnels qui adoptaient des règles et coutumes des Devoirs. Par devoirs, on entend un ensemble de règlements, de coutumes, de légendes et de symboles propres au Compagnonnage du Tour de France.

Aujourd'hui, le Compagnonnage est représenté par différentes corporations autonomes dont le but est le perfectionnement professionnel, moral et spirituel de ses membres, en même temps que l'exercice d'une certaine action mutualiste

Marcel GRAND est né le 26 Août 1925 à **ALBIGNY (Rhône)**

Orphelin il est élevé par une des sœurs de sa maman (belle-mère de Paul MINOT).

En 1939, il entre en apprentissage chez l'Entreprise Joseph MINOT et reste 3 mois à l'essai dans l'entreprise ; et suit les cours du soir après son travail chez son patron Joseph MINOT et sur conseil du contremaître de l'entreprise part effectuer son Tour de France pour parfaire son métier - le voyage était en effet le fondement même de l'identité compagnonnique-

L'institution du Tour de France est indissociable du Compagnonnage car **la formation du futur compagnon est basée sur le principe du voyage**. Le jeune itinérant doit, passer de ville en ville là où sa société possède un siège. Le voyage lui permet d'enrichir son expérience professionnelle.

Son parcours : Entreprise CHEVILLON à CORCELLES, Entreprise MINOT, LYON - maison mère du compagnon (association ouvrière du compagnonnage), LELARGE – LYON, Château Queyras (Hautes Alpes), Strasbourg (siège des compagnons) et Nantes (siège des compagnons).

Il se marie en 1955 et retourne Chez Minot et devient : "**BEAUJOLAIS LA FERMETE DU DEVOIR**" son nom de **compagnon**. Il présente **son chef d'œuvre** : « Escalier - quartier tournant à la main » et reçoit en 1947 **ses insignes** : La canne et l'Echarpe"

Il travaille pendant 45 ans chez MINOT et participe en tant que charpentier à la construction des villas de Belleruche -et de la Chapelle de Belleruche à Villefranche, de la chapelle de la Duchère etc...

La Fête des Charpentiers est célébrée le jour de la St Joseph, le 19 Mars à LYON.



Claude Guillermet (1929-2011)

Claude GUILLERMET vient de nous quitter. Il était le **fils de Jean GUILLERMET** dont le parc municipal de notre commune porte le nom.

En 2000, lorsque nous avons organisé la première journée consacrée à son père, j'ai fait sa connaissance. Neuf années plus tard, c'est lui qui reprit contact en me conviant à une soirée réunissant ses amis à l'occasion de ses 80 ans.

Je profitais de cette occasion pour lui demander de pouvoir consulter les archives de ses parents, promises dans un premier temps à la ville de Villefranche, mais qu'il avait décidé de conserver suite à un différent avec la Municipalité.

Il accepta cependant quelques mois plus tard, de me les confier à titre personnel et ce n'est qu'après de nombreuses discussions qu'il accepta de rencontrer Mme BERTRAND, notre Adjointe à la culture.

A partir de ce moment au fil de nos nombreuses rencontres, se créèrent des liens que je peux qualifier d'amicaux. Nous avons déjeuné ensemble de nombreuses fois (chez la Grande et à la terrasse de Pommiers) et il est venu à maintes reprises à mon domicile pour m'apporter **les précieuses archives** (environ 165 kg).

C'est ainsi qu'à partir de celles-ci nous avons pu refaire une seconde journée consacrée à ses parents au cours de laquelle **le parc municipal a été baptisé « parc Jean Guillermet, ambassadeur du Beaujolais »** , M. Michel THIEN, notre maire ayant favorablement accueilli notre proposition.

Ainsi se réalisait ce qui fut un de ses grands objectifs : voir son père honoré par une rue ou un espace public, et suivant nos conseils de sauver les précieuses archives qui sont désormais à la Maison du Patrimoine.

Il menait également un autre combat : continuer l'œuvre de ses parents en faveur du Beaujolais. Chaque année il remettait une coupe à un vigneron, achetait une cuvée et prenant son bâton de pèlerin, faisait **la promotion des vins du Beaujolais** à Paris, dans son Languedoc d'adoption et auprès de ses nombreux amis.

Après avoir consulté ces nombreux documents m'ayant fait découvrir certains « petits secrets » de famille, je me sens comme faisant un peu partie de celle-ci et suis d'autant plus attristé.

Il me manque comme j'en suis persuadé, il manque à tous ceux qui l'ont connu.

Jacques CLEMENT. Comité Histoire et Patrimoine.



Limas il y a 100ans : les soucis de la municipalité.

Extraits des registres des délibérations du C.M.

En cette année1911 les soucis de notre municipalité sont d'ordre financier.

« Les comptes de gestion de la commune de l'exercice 1910 font ressortir :

Recettes : 8 776,60 F Dépenses : 10 086,62 F d'où un excédent de dépenses de 1 310,02 F. »

Heureusement « L'exercice précédent de 1909 étant excédentaire de 5 089,52 F, il ressort que la commune possède un excédent de recettes de 3 779,40 F. »

Cependant pour le « budget primitif 1912 il est indispensable de créer des ressources pour assurer l'entretien des chemins vicinaux, ceux-ci n'étant pas dans un état de bonne viabilité. »

Et ce même budget 1912, qui sera approuvé, prévoit :

« Pour les dépenses obligatoires 8 315 F, les recettes 5 582 F, il est indispensables d'y pourvoir au moyen d'une imposition extraordinaire. »

Pour l'entretien des chemins.

« Le Conseil Municipal accepte l'état dressé par l'agent voyer pour travaux et journées à effectuer en 1911..... S'élevant à 1 500 F. »

Pour que les améliorations concernant la signalisation évoquée dans nos précédents bulletins se réalisent enfin. « Les plaques indicatrices des chemins vont être posées, les propriétaires ayant accordé leur autorisation. »

D'autre part, il est décidé : « De faire poser des affichoirs au Peloux et de planter un ou deux arbres vers le garage de pierres de Buisante » auxquels s'ajouteront, trois mois plus tard, un affichoir au Parasoleil.

Et, enfin, le Conseil autorise M. le Maire « à acheter huit platanes forts pour les planter à différents carrefours de la commune. ». La propreté de nos chemins semble s'améliorer.

« M. Vermorel se propose de faire construire un égout le long du chemin d'intérêt communal n° 60 pour la desserte des villas qu'il a fait édifier. »

Concernant **la circulation**.

« Le Conseil émet un avis très favorable à la création du tramway qui doit relier Villefranche à Lyon en empruntant la route nationale sur le territoire de la commune... mais à condition expresse que les platanes en bordure de cette route soient respectés. »

Le cimetière a été agrandi.

« M. le Maire expose au Conseil que ,selon le plan parcellaire de l'agrandissement du cimetière... approuvé par le Conseil Municipal...il n'est pas prévu que le cimetière actuel...ait jamais besoin d'être à nouveau agrandi pour qu'il y ait des emplacements de concessions perpétuelles considérables. »

L'expédition du courrier est à l'ordre du jour.

« À ce jour une seule boîte aux lettres au bourg, il convient d'en établir deux autres au Peloux, le plus important hameau de Limas (environ 250 habitants), une autre au Parasoleil desservant le hameau du Besson soit encore 70 habitants. »

Le social est aussi évoqué. « Une circulaire du Préfet prescrit la constitution d'une Commission Municipale pour l'établissement d'une liste des bénéficiaires des retraites ouvrières et paysannes. »

La misère n'est pas absente des soucis de nos élus. « Le Conseil Municipal arrête la liste des indigents pouvant prétendre à l'Assistance médicale gratuite. »

Ils sont sept sur la commune au 1° trimestre auxquels viendront s'ajouter deux autres au 2° trimestre, un au 3° trimestre et trois au 4° trimestre.

Nous relevons quelques indications concernant **le prix des terrains**. Plusieurs lots ont été vendus :

« Par MM. Bouchetal et Laroche à MM. Deborde et Tonnelier 1,25 F le m², à MM. Danjoux et Toinon 1,50 F. »

Pour clore ce rapide tour d'horizon le Conseil municipal décide une inscription de 385 F à **la Caisse des Ecoles** pour :

Chauffage et éclairage des salles de classes	150
Balayage	65
Cour d'adultes (école de garçons)	100
Chauffage et éclairage des cours d'adultes	20
Prix aux élèves des écoles publiques	50
	Soit 385 F

Il est précisé que :

« Les fournitures scolaires pour les années 1910-1911 ont coûté 325 F soit 140 F pour la classe de M. Janot, 85 F pour celle de Mme Soussard et 100 F à l'école privée à raison de 5 F par élève. »

Ce qui donne 28, 17 et 20 élèves soit 65 élèves pour les écoles de Limas.

Limas, il y a 100 ans. La revue de presse.

Une fois encore revenons cent ans en arrière et devenons un Limassien d'alors, étalant son encombrant journal, le soir, sur la table familiale, à la lumière des toutes nouvelles lampes électriques. Tout peut l'intéresser, de la politique nationale ou internationale aux petites annonces, il y en a pour tous les goûts.

Comme à l'accoutumée, nous nous en tiendrons aux menus **événements de la vie limassienne** en ajoutant cependant, ici ou là, quelques **faits d'ordre plus général** ayant certainement beaucoup alimenté les conversations familiales.

Pour commencer l'année, un petit rappel aux «oublieux».

6 janvier.

« Les possesseurs de bicyclette trouvent les plaques de contrôle dans les bureaux de tabac Verdier, Lucard, Sapin, Bernard, Volant, Hilaire, Delesty. »*

* **Rappel.** Cette plaque est obligatoire depuis 1893 et le restera jusqu'en 1958. A l'origine elle coûtait 10 f et 2,50 F étaient reversés aux communes. En 1898 le montant de la taxe est ramené à 6 F.

A titre de comparaison, en 1911, sur les marchés de la région, le beurre vaut entre 1,20 F et 1,45 F la livre et les pommes de terre entre 8 et 10 f les 100kg.

Ici et là, des statistiques, fort diverses. Leur rapprochement pourra surprendre.

24 janvier.

Abattoir. (à Villefranche, bien sûr).

Ont été abattus : 1 252 boeufs, 4 448 veaux, 4 210 moutons, 606 chèvres, 3 291 porcs soit 917 424 kg de viande nette.

24 mars. En 1911, la population a été recensée.

Les opérations de recensement de 1911 ont, pour Limas, donné les résultats suivants : 205 maisons, 212 ménages, 704 habitants soit depuis 1906 la légère augmentation de 7 habitants.

Chez nos voisins:

Denicé : 1 154 - Gleizé : 1 683 - Lacenas : 549 - Arnas : 1 035 - Cogny : 815 - Villefranche : 16 058.

11 août.

Bains douches. (Toujours à Villefranche,).

Nombre de bains donnés du 31 juillet au 6 août : hommes : 781 ; femmes : 412 ; scolaires : 27, soit un total de 1220.*

* Pour un adulte, un bain coûtait 0,20 F ; pour un scolaire : 0,10 F. Prix auquel il fallait ajouter 0,05 F pour la serviette.

On a aussi changé d'heure.

3 mars.

Attention au 11 mars.

On sait qu'une loi récemment votée par la Chambre a décidé que l'heure légale en France ne serait plus dorénavant l'heure à laquelle nous sommes accoutumés qui est l'heure du méridien de Paris mais celle de l'observatoire anglais de Greenwich.

Le méridien de Greenwich est à l'ouest de celui de Paris d'un peu plus de 2 degrés. Le soleil se lève au dessus de Greenwich 9 minutes 21 secondes plus tard qu'au dessus de la capitale française.

L'heure officielle de la France quand la nouvelle loi sera appliquée se trouvera donc en retard de 9 minutes 21 secondes sur l'heure réelle de Paris.

C'est dans la nuit du 10 au 11 mars, à minuit, c'est-à-dire à l'extrême limite de son délai de promulgation que la nouvelle heure entrera en vigueur.

L'ordre devra donc être donné pour que toutes les horloges publiques soient arrêtées à minuit. Et alors le temps suspendra son cours... (Ô temps ! Suspend ton vol !)... pour la première fois depuis Josué. On attendra 9 minutes 21 secondes avant de les remettre en marche. Nous serons rentrés dans le « temps nouveau ».

Conjointement à celui-ci, un autre problème se pose : 12 ou 24 heures ?

La question avait été posée de savoir, si à propos de ce changement, il ne conviendrait pas d'adopter la notation de 0 à 24, pour les chemins de fer, tout au moins. C'est cette notation qui est d'ailleurs employée dans la plupart des pays européens. Mais, en dehors des troubles que ce nouveau changement apporterait dans les habitudes du public, la nécessité de refaire tous les indicateurs, tous les imprimés des compagnies de chemin de fer et aussi tous ceux du ministère de la Guerre a fait repousser, ou tout au moins ajourner, l'adoption de cette notation.

Informations diverses :

2 mai.

Les tournées de confirmation.

Sa Grandeur, Mgr Déchelette, évêque d'Hiérapolis, auxiliaire de son Eminence confirmera mardi 26 à 8 h à Villefranche Notre Dame de Marais : Chervinges, Gleizé, Limas.

4 août.

Comète visible en 1911.

D'après les calculs des astronomes la comète qu'on a désignée sous le nom de comète 1911 B sera visible à l'œil nu ; elle le sera le 17 août à sa distance minimum de la terre. Son éclat sera le plus grand aux environs de cette date. On pourra l'apercevoir pendant la première quinzaine d'août quelques heures avant le lever du soleil.

Après le temps qui passe, celui qu'il fait.....et il est, parfois, méchant !

11 août.

Terrible chaleur.

Voilà près de deux mois que nous n'avons pas eu une averse digne d'être nommée. La sécheresse devient effrayante. De tous côtés on nous signale que les puits tarissent et que les sources s'arrêtent. Les champs, les jardins sont grillés et les légumes rares atteignent des prix de famine. La vigne résiste encore dans les terrains forts mais elle souffre beaucoup sur les coteaux où la terre est plus légère. Déjà les pampres jaunes et anémiés ne protègent plus les grappes contre l'ardeur d'un soleil implacable

.....

La canicule prend de la force. Depuis quatre jours elle devient sénégalienne. Après deux mois de chaleur ardente on pouvait s'attendre vers la mi-août à une accalmie. Or le thermomètre monte toujours (37° C) et nous étouffons, nous suons, nous ne savons plus que devenir.

Il va faire encore plus chaud, parait-il ?

Le Président de la Société astronomique de Bordeaux affirme que du 11 au 13 août principalement, lors du passage au méridien central d'une grosse tache qui vient d'apparaître sur le soleil il y aura une élévation générale de la température sur la terre.

Après cette période, gare aux pluies et aux bourrasques.

La prédiction, hélas, s'avère juste.

22 août.



23 août.

Le Réveil publie, avec un énorme titre, un numéro spécial consacré aux violents orages qui se sont abattus sur la contrée.

Un désastre viticole a frappé les communes de Denicé, Rivolet, Montmelas, St Julien, Salles, Blacé, St Georges, Létra, etc...

Les dégâts sont détaillés à longueur de colonnes.

Cependant et heureusement pour les Limassiens

A Limas, Rivolet, Denicé, Cogny, Gleizé, Arnas, Montmelas il est tombé une pluie torrentielle mélangée de grêlons. Mais il n'y a pas eu de dégâts à signaler. Les artilleurs agricoles, tous à leur poste, ont lutté avec ardeur et la victoire a couronné leurs efforts.*

* Le lecteur aura remarqué que la commune de Montmelas a été à la fois éprouvée et relativement épargnée.

Voilà qui nous ramène aux problèmes de la viticulture ; deux apparaissent dans les colonnes du journal : la grêle et les maladies de la vigne.

En cette année 1911, les larves de deux méchants papillons, **la cochylis et l'eudémis ou ver de la grappe** s'attaquent aux grappes en fleurs et aux grains déjà formés causant des **dégâts importants**. La riposte avec des **produits arsenicaux** ne tarde pas. Son efficacité n'est nullement mise en cause mais, par contre, **sa dangerosité inquiète**.



7 février.

Société de Viticulture de Lyon.

Samedi a eu lieu au Palais de la Bourse à Lyon l'Assemblée des membres de la Société de viticulture. M. Chatillon, maire de Limas, Président de l'Union Beaujolaise, le premier, présente un intéressant rapport sur le tir contre la grêle en 1910. Il montre les excellents résultats obtenus par les sociétés grêlifuges qui sont au nombre de 713 dans la France. En passant M. Chatillon réfute une fois de plus les inutiles détracteurs des tirs paragrêles .M. Chatillon, dans un langage très précis et très clair apporte les résultats des nombreux essais faits en Beaujolais et dans toutes les régions viticoles de France.

.....

Il se prononce énergiquement pour l'emploi des sels arsenicaux au moins dans les premiers traitements. Seuls ils ont complètement réussi et sans provoquer un seul accident malgré les nombreux emplois qui en ont été faits. Comme M. Deville il conseille la nicotine pour les derniers traitements.

12 mai.

Le Réveil publie un long article que Joseph Chatillon a certainement lu et médité. Il s'agit des travaux du général Négrier.

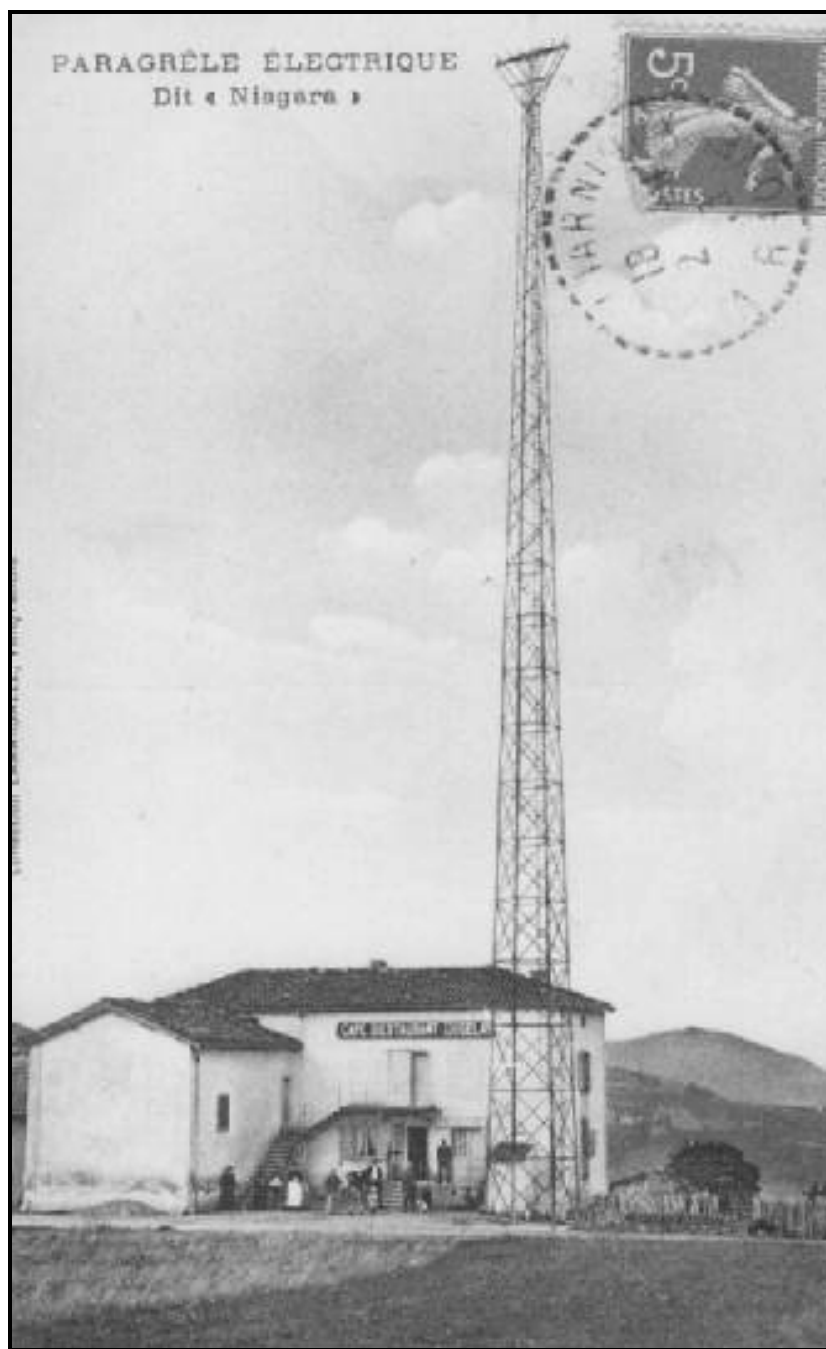
Pour simplifier.

Le général a observé que la grêle ne se forme pas s'il n'y a pas d'électricité dans l'atmosphère et si l'air est saturé d'humidité. Il en conclut qu'il faut lutter contre les orages à grêle par deux moyens : accroître l'humidité du sol ce qui est souvent irréalisable, faire circuler l'électricité atmosphérique au moyen d'un dispositif appelé Niagara électrique qui contraint l'électricité atmosphérique à s'engouffrer dans le sol.

Schématiquement le dispositif se réduit à une longue et large lame verticale de cuivre électrolytique non écroui (c'est-à-dire n'ayant pas subi de traitement destiné à augmenter sa résistance à la déformation) plongeant dans un lieu humide et terminée à ses deux extrémités par un réseau de pointes.

Comme support de la lame de cuivre on peut utiliser un clocher ou construire un pylône en fer de 40 à 50 m de haut.

Des essais prometteurs ont été faits dans la Vienne.



Le Niagara du Saule d'Oingt à Ville sur Jarnioux.

Voilà donc les canons si chers au cœur de Joseph Chatillon soumis à la concurrence. S'il reste confiant dans l'efficacité de son artillerie, on verra qu'il n'en est pas moins ouvert aux autres possibilités.

7 juillet.

Joseph Chatillon a écrit au sénateur et docteur Cazenave pour contester ses affirmations quant à la nocivité des produits arsenicaux en agriculture.

Rappelle qu'en Beaujolais on a utilisé 40 tonnes d'arséniate de sodium ou de plomb pour 50 000 hl de bouillie arsenicale sans le moindre accident.

10 octobre.

L'Assemblée Générale du Syndicat de Belleville se termine par un banquet, alors, au dessert :

M. Chatillon se lève et avec la parole autorisée qu'il possède il entretient l'assemblée des résultats efficaces obtenus par l'arséniate de plomb contre l'altise (encore une bestiole mal intentionnée, un coléoptère sauteur, aux couleurs métalliques, qui s'attaque aux plantes potagères et à la vigne).

Il dit également qu'il y a un an que l'Union Beaujolaise suit les expériences faites dans la Vienne contre la grêle par les installations de Niagaras électriques et il promet qu'elle étudiera la possibilité d'installer ces barrages électriques destinés à protéger efficacement tout le Beaujolais et à remplacer les canons et fusées paragrêles.

7 novembre.

Syndicat de Villefranche et d'Anse.

L'article est interminable, tout est passé en revue : fraudes, caisses vieillesse, enseignement ménager, assurances, cotisations, etc....Il nous faut trier ;

M. Joseph Chatillon présente son remarquable rapport sur la marche du syndicat (3 033 membres).

Défense contre la grêle.

Un désastre sans précédents a cruellement frappé le Beaujolais. Il n'est pas exagéré de dire que le huitième a été frappé par la grêle. Est-ce la faillite du tir contre la grêle ? Non. Les viticulteurs beaujolais sont persuadés de son efficacité. Mais, dans les terribles ouragans imprévus, la surprise est presque toujours de règle et nos artilleurs ne remplissent point les conditions essentielles du succès ; le tir préventif.

M. Chatillon en arrive à parler des expériences de M. de Beauchamp dans la Vienne. Les niagaras électriques ont pour but de désélectriser les nuages et, ainsi, d'empêcher la formation de la grêle ou, tout au moins, de la rendre inoffensive une fois formée

En Beaujolais on prépare actuellement un vaste plan de défense au moyen de niagaras qui, espérons le, fonctionneront l'année prochaine. Le syndicat s'occupera de trouver les ressources nécessaires auprès des intéressés, des municipalités pour l'établissement de cette défense. En fait Joseph Chatillon fait une véritable causerie sur les barrages électriques. Il indique les différents postes établis en France et donne connaissance des résultats obtenus. Il invite vivement les vigneronns à assister le 21 du mois, à Lyon, à une conférence de M. de Beauchamp.

En terminant M. Chatillon s'exprime ainsi.

« J'achève un long rapport, Messieurs, en exprimant simplement le souhait que nous ne voyions plus dans notre cher Beaujolais des années de tristesse comme nous en avons eues trop souvent ; que l'union et la paix, indispensables au bien général, ne soient jamais troublés parmi nous et qu'enfin, avec l'aide de Dieu, nos œuvres de prévoyance et de solidarité sociales qui nous tiennent tant au cœur, deviennent de plus en plus prospères ».

Une salve d'applaudissements souligne ces dernières paroles.

Sur ce, on s'en va banqueter, de midi et demi à 3 heures et demie.

Rite incontournable, au dessert, les toasts !

Joseph Chatillon y va évidemment du sien.

C'est au milieu d'acclamations qu'il fait allusion au différend franco-allemand et au patriotisme de nos populations, qu'il adresse aux soldats actuellement au Maroc l'hommage de l'estime et de l'admiration de tous et qu'il lève son verre à l'armée, à notre Patrie, à la France.

Rappel. :

Au début du 20^e siècle, attirés par les richesses naturelles du pays, la France, l'Espagne, la Grande Bretagne et l'Allemagne interviennent au Maroc. La Conférence d'Algésiras en 1906 laisse les mains libres à la France dans la majeure partie du pays.

Les troupes françaises de Lyautey pacifient la région frontalière de l'est puis, à l'ouest, occupent Casablanca (1907), la plaine de la Chaouïa (1907/1908) et enfin Fez, Mekhnès et Rabat en 1911.

Considérant les accords de 1906 non respectés, l'Allemagne intervient à nouveau en envoyant une canonnière à Agadir. La paix est menacée. Une fois encore les diplomates ont le dernier mot : la France conserve sa liberté d'action en échange d'une cession à l'Allemagne d'une partie du Congo.

Loin d'apaiser les esprits cet accord ne fait que raviver l'antagonisme franco-allemand : les Allemands jugent insuffisantes les compensations, les Français ressentent comme une blessure la cession sous la menace d'un territoire.

Les opérations militaires ne se font pas sans pertes. Le journal du **10 novembre** rappelle que, déjà, cinq jeunes soldats originaires du Beaujolais sont morts au Maroc plus victimes de la typhoïde que des balles marocaines.

8 Décembre.

Limas. Syndicat de défense viticole.

L'Assemblée Générale aura lieu le dimanche 10 décembre à 2 h du soir à la mairie. Ordre du jour : Situation financière, congrès de Beaune, désignation des délégués, déclarations de récolte, élections.

Défense contre la grêle. Le même jour à 2 h1/2 Assemblée Générale de la Société de Défense contre la grêle. Ordre du jour : Rapport du Président sur les niagaras ; situation financière ; budget 1912 ; organisation de la tombola et du banquet.

En cette fin d'année, l'idée d'utiliser une autre arme que **les canons** fait son chemin.

Des accidents survenus au cours de l'année ont donné à réfléchir ;

22 août.

Ternand. Explosion d'un canon.

Un cultivateur habitant au hameau dit « La cime de Ternand » voulant profiter de la sécheresse pour faire brûler les herbes d'un terrain inculte n'a pas pu maîtriser le feu qui s'est étendu à un canon grêlifuge qui a fait explosion. Le cabanon du canon est en morceaux et, en outre, de la poudre de canon [sic], des dégâts ont été faits aux vignes environnantes.

Mais il y a beaucoup plus grave.

25 juillet.

Artilleur agricole brûlé.

On a transporté à l'Hôtel Dieu de Villefranche le nommé Champalle Joseph, 33 ans, qui porte de très graves brûlures sur tout le corps.

Le malheureux est vigneron à Ville sur Jarnioux pour le compte de M. Montange, notaire à Montmerle. Hier soir, au moment où l'orage menaçait, il faisait partir le canon pour conjurer la grêle lorsque la poudre qu'il avait à côté de lui s'enflamma et cette déflagration le mit dans un bien triste état.

Ce grave accident est arrivé au hameau de Veynes.

Nous apprenons au dernier moment que Champalle est mort vers 10 h ½ ce matin après avoir enduré de terribles souffrances.

Pour en terminer avec l'agriculture, rappelons que celle-ci ne concerne pas uniquement la vigne et les vigneron.

25 avril.

Concours de taureaux.

Le concours de taureaux reproducteurs races montbéliarde et charolaise a eu lieu dimanche à 15 h du matin sur la Place du Promenoir.

4° prix : M. Gauthier de Limas, 50 F, pour un taureau de 22 mois, race montbéliarde.

Changeons de registre et voyons **les faits divers et les divers méfaits**. Ici ou là nous avons souligné **quelques mots révélateurs du quotidien de l'époque**.

6 janvier.

*Pendant que Mme Monnery, cultivatrice à Limas, livrait du lait à la boulangerie Chuzeville, rue d'Anse, hier matin, vers 8 h, on lui a dérobé un panier rempli de pommes, disposé sur sa brouette * laissée au bord du trottoir. Auteur inconnu.*

* Voir la photo en couverture du Bulletin. (Fonds Nerguisian) ; les paysannes descendent à la ville, qui avec sa brouette, qui avec sa carriole.

20 janvier.

Disparition.

Le nommé Claude Chambard, 25 ans, domestique à Limas chez M. Myard a disparu de chez son patron depuis le 8 janvier.

Voici son signalement : taille 1,67 m ; cheveux et sourcils noirs ; yeux noirs ; front ordinaire ; nez busqué ; bouche grande, menton rond ; visage ovale ; teint bronzé ; petite moustache noire ; vêtu d'un complet en drap noir ; pardessus gris foncé ; coiffé d'un chapeau feutre gris et chaussé de souliers noirs à boutons.

On se perd en conjectures sur cette disparition.

24 janvier.

Agression nocturne.

Dimanche soir, vers 11 h, M. Poyet, cultivateur vigneron domicilié aux Roches, commune de Limas, accompagné de son domestique revenait du banquet des vignerons de cette localité quand ils furent attaqués près du cimetière par plusieurs individus qui s'étaient dissimulés derrière un haie et qui se mirent à les frapper coups de pied et de poing. Les cris d'appel des victimes de cette agression et la proximité des maisons dont les habitants se mirent aux fenêtres mirent en fuite les agresseurs. M. Poyet qui ne les a pas connus sur le champ porte ses soupçons sur des personnes qui, dans la soirée, avaient déjà eu une vive discussion avec son domestique et qui l'avaient menacé. La gendarmerie ayant reçu la plainte de M. Poyet a procédé dans la journée à une enquête qui aboutira rapidement à faire connaître les coupables.

31 janvier.

Chute grave de bicyclette.

Hier matin, un conscrit de Limas, le jeune Audet, descendait par le chemin des Roches à bicyclette et soit qu'il perdit les pédales ou que sa machine n'eut aucun frein il vint s'abîmer devant le café Degout ; relevé inanimé par un médecin qui s'empessa d'accourir pour donner ses soins au blessé qui portait une large blessure à la tête ; le praticien n'a osé se prononcer sur la gravité de la blessure et il craint une fracture du crâne.

5 mai.

Un grave accident est arrivé hier matin à 7 h sur le chantier des villas en construction de M. Vermorel, lieu des Roches.

Un voiturier, Antoine Ratignier, 24 ans, au service de M. Vacheresse, camionneur à Anse, conduisait un tombereau chargé de gravier quand, soudain, à la suite d'un faux pas que lui fit faire son cheval qu'il tenait par la bride, il tomba sur la chaussée et les roues du lourd véhicule pesant environ 2 500 kg lui passèrent sur le corps. Des ouvriers se précipitèrent à son secours. Ils le transportèrent à la ferme Blanche où le Docteur Beuf, arrivé aussitôt, le fit transporter à l'hôpital sur une voiture (hippomobile) de MM. Arnaud, entrepreneurs.

Le Docteur Héron et son collègue Beuf venus pour prodiguer des soins au blessé constatèrent qu'il avait le thorax écrasé. L'état du malheureux est très grave.

10 octobre.

Les voleurs.

Mme D..., fermière à Limas, apportait à un parent des fruits renfermés dans un panier. Mais pendant qu'elle portait du lait à une cliente, rue de Thizy, un inconnu fit main basse sur le panier qu'elle avait momentanément laissé sur sa brouette, près du trottoir et disparut. Elle n'eut d'autres consolations que de déposer une plainte.

Plus habituel, et plus réjouissant :

1° septembre.

Fête patronale.

La fête patronale organisée par les jeunes gens aura lieu dimanche 3 et lundi 4 septembre. De nombreuses attractions et jeux divers sont au programme de ces jours de fête. Un grand bal public se tiendra sur la place le jour et la nuit. L'orchestre sera dirigé par M. Berry.

29 septembre.

Dimanche prochain, 1° octobre, retour de la vogue de la commune de Limas. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Malheureusement, tout aussi habituels, les décès.

14 février.

« M. François Myard, Mlle Antoinette Myard. Les familles Myard, Sangouard, Gauthier, Chevretton, Roux, Laborier, Desautel et Pravieux ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent en la personne de Monsieur Pierre Myard. Décédé le 13 février dans sa 65° année, muni des sacrements de l'Eglise.

Et vous prie de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu à Limas, à 3 h du soir, le mercredi 15 courant.

Le convoi partira de l'église de Limas où le corps est déposé pour se rendre au cimetière de la commune. »

Un autre décès plus inhabituel et plus désespérant :

21 Avril.

« Les familles Magnin, Chavanne, Bodet et Poitrasson prient leurs amis et connaissances qui, par oubli, n'auraient pas reçu la lettre de faire-part de bien vouloir considérer le présent avis comme une invitation à participer aux funérailles de Eugénie Antoinette Magnin décédée à Limas le 26 avril 1911 à l'âge de deux ans. Qui auront lieu le dimanche 23 courant à 9 h3/4

Le convoi partira du domicile des parents à Limas, lieu des Fourches, pour se rendre à l'église paroissiale et, de là, au cimetière.

5 mai.

Reprenant la même formule...

« Les familles Cinquin, Mulaton, Guillard et Colovray invitent aux funérailles de Madame Veuve Cinquin, née Marie Gros décédée à Limas le 4 mai dans sa 82^e année, munie des sacrements de l'Eglise. »

Meurent les gens simples, « les obscurs, les sans grade »..... mais aussi les notables. Les médias, réduits en 1911 à la seule presse, s'attardent davantage sur le décès de ces derniers.

28 juillet.

Les familles Gayot, Chatillon, Monnet, Fédry, Fédry- Chatillon, Aucour, Garon, Berthier, Carriez, Balme,, Péchet, Perret, De St Romain et Valdot prient leurs amis et connaissances qui, par oubli, n'auraient pas reçu la lettre de faire-part de bien vouloir considérer le présent avis comme une invitation à assister aux funérailles de Monsieur Pascal Gayot. Avocat, ancien Bâtonnier. Décédé en son domicile à Limas le 17 juillet, dans sa 62^e année, muni des sacrements de l'Eglise qui auront lieu le samedi 29 courant à 9h1/2 du matin.

Le convoi partira du domicile mortuaire pour se rendre à l'église de Limas. Après la cérémonie le corps sera transporté directement au cimetière de Villefranche.

Des voitures stationneront à la gare de Villefranche à l'arrivée des trains de Lyon, Mâcon et du Beaujolais.

Le Réveil consacre un article au défunt.

Villefranche.

M. Pascal Gayot.

Nous avons la grande tristesse d'annoncer la mort de M. Pascal Gayot, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Villefranche.

Le défunt jouissait vraiment de l'estime et de la sympathie unanime.

Il exerça pendant de nombreuses années la profession d'avocat avec un zèle et une science juridique que tout le monde se plaisait à reconnaître.

Frappé par la maladie alors qu'il était encore dans la force de l'âge, il dut s'éloigner avec peine du Palais où tous l'appréciaient et l'aimaient.

Nous ne pouvons oublier que M. Pascal Gayot daigna nous favoriser de sa précieuse collaboration, à la naissance du Réveil. Les causeries signées par Jean Lalloy, toujours pleines de sages et utiles

conseils, étaient pétillantes de verve. Elles aidèrent notre journal à franchir le cap périlleux des premières années.

Il s'intéressa toujours à nos efforts et nous lui avons voué la plus vive reconnaissance. Sa mort nous cause les plus sincères regrets.

Nous adressons à toute la famille de M. Pascal Gayot l'expression émue de nos condoléances.

1° août.

Villefranche. Funérailles de M. Gayot.

C'est au milieu d'un grand concours de population qu'ont lieu, samedi matin, les funérailles de M. Pascal Gayot, avocat, ancien Bâtonnier du Barreau de Villefranche.

La levée du corps a été faite à 9 h au domicile mortuaire à Limas. Sur le cercueil avaient été déposées la toge et la toque du défunt. Le corbillard transportant les restes du regretté avocat était précédé d'un nombreux clergé et suivi des membres de la famille ainsi que d'une foule de personnes appartenant à toutes les classes.

Dans le cortège nous avons reconnu les avocats, avoués, notaires, huissiers de Villefranche et de nombreux membres de la grande famille judiciaire de Lyon, Trévoux, Montmerle, etc., des membres du Tribunal et de la Chambre de Commerce de Villefranche, plusieurs notabilités syndicales etc....

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Vautrin, Président du Tribunal Civil ; Bouillon, bâtonnier des avocats ; Guillot, avoué honoraire ; Mazoyer, Président de la Chambre des Avoués ; Benoit Mulsant, Président de la Caisse d'Épargne et Coquerel, un des plus anciens vigneron de M. Gayot.

Le service funèbre fut célébré dans l'église de Limas, tendue de noir. A l'issue de la cérémonie, après l'absoute donnée par M. Degrais, curé de la paroisse, le convoi se dirigea vers Villefranche.

A l'entrée de la ville les hommes de la Compagnie de Sapeurs Pompiers encadrèrent le cortège et les clairons, marchant en tête, sonnèrent des marches funèbres jusqu'au cimetière.

Dans la nécropole caladoise la foule se groupa autour du caveau de la famille Gayot sur lequel on déposa les nombreuses couronnes et croix en fleurs offertes au défunt. Les dernières prières dites avant l'inhumation MM. Bouillon et Mazoyer retracèrent, en termes émus, la vie de l'éminent avocat disparu qui jouissait de l'estime et de la sympathie générales.

Cet été 1911 est à marquer d'une croix noire pour la famille Gayot.

8 août.

Parait, semblable à celui de son frère, l'avis de décès de Monsieur Antoine Gayot décédé en son domicile à Limas le 6 août dans sa 48^e année.

11 août.

Limas. Funérailles.

Mercredi matin ont eu lieu, au milieu d'un grand concours de population les funérailles de M. Antoine Gayot, décédé en son domicile à Limas le 6 août dans sa 48^e année.

Après le service religieux célébré dans l'église paroissiale, le corbillard transportent les restes du défunt se dirigea vers Villefranche suivi par de nombreuses voitures dans les quelles avaient pris place les membres du clergé, de la famille et des amis qui avaient tenu à accompagner jusqu'à sa dernière demeure Antoine Gayot.

Les dernières prières dites dans la nécropole caladoise par M. Degrais, curé de Limas, le cercueil fut descendu dans le caveau de la famille Gayot qui avait déjà reçu, il y a dix jours le corps de M. Pascal Gayot, avocat, son frère. »

21 novembre. Dernier faire-part de décès.*

Les familles Chalamont, Cinquin, Janot, Rebut et Mulaton font part du décès de Madame Veuve Colovray née Françoise Legros décédée à Limas, au Peloux, le 20 novembre 1911 dans sa 80^e année.

* En 1911, 14 décès figurent sur les registres de l'Etat Civil : 6 hommes et 8 femmes parmi lesquelles 2 fillettes de 2 et 6 ans et un bébé de 7 semaines décédé chez sa nourrice.

La mode n'est pas encore aux faire-part de naissance, de mariage ou de tout autre évènement heureux, alors celui qui suit surprend.

21 avril.

Limas. Noces d'or.

Le mardi de Pâques ont été célébrées dans notre commune les joyeuses noces d'or de M. et Mme. André Janot entourés de leurs nombreux enfants et petits-enfants.

La cérémonie l'église, bien qu'ayant un caractère strictement familial n'en a été que plus touchante. La messe était dite par l'aîné des cinq fils, M. le Curé de Lamure, qui a prononcé une allocution de circonstance.

Nous offrons nos plus sincères compliments et nos meilleurs vœux aux heureux jubilaires ainsi qu'à leur famille si honorablement connue dans le Beaujolais.

Pour mémoire :

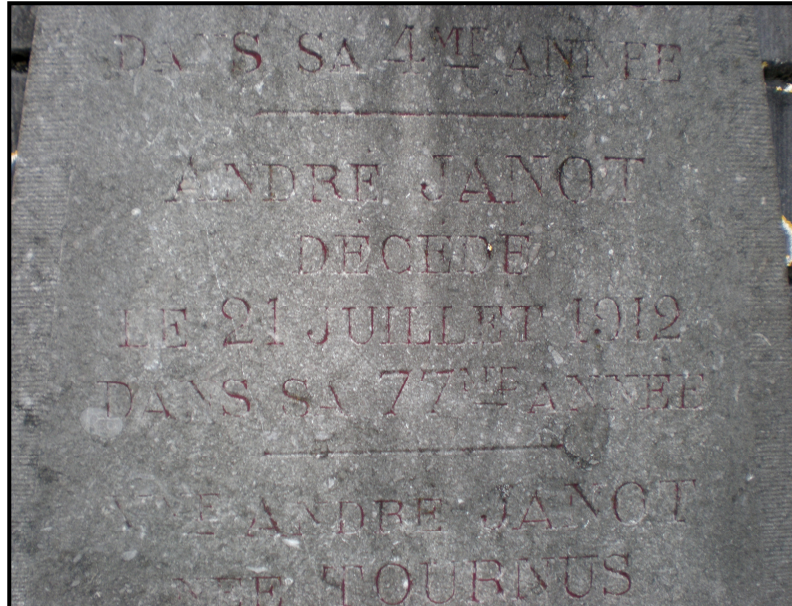
André Janot (1836-1912) a été instituteur à Limas de 1878 à 1892, date à laquelle il obtient l'autorisation d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

En 1912, son fils, Pierre Marie dit Pétrus (1866-1924), devient, à son tour, pendant 31ans, d'abord instituteur puis, en plus, secrétaire de mairie à Limas. En 1923, atteint d'un cancer, il est en congé de maladie et doit solliciter sa mise à la retraite. En remerciement des services rendus, le maire demande à l'Administration- en l'occurrence, l'Inspecteur Primaire- d'élever Pierre Janot au grade d'Officier d'Académie (en termes actuels, il sollicite pour lui les Palmes Académiques).

On peut encore voir, adossée au mur de clôture ouest de notre cimetière, la tombe d'André Janot où reposent également son épouse, Geneviève Tournus, leur fils aîné, le chanoine (1862-1937) et un petit André Janot décédé en juillet 1901, dans sa quatrième année.



Ayant subi " l'outrage des ans" pendant de nombreuses décennies les inscriptions sont devenues difficiles à lire ;



Les lecteurs qui, pour échapper aux heurs et malheurs du quotidien, recherchent dans leur journal de quoi se distraire peuvent se rabattre sur les feuillets aux titres prometteurs qui se suivent tout au long de l'année :

Les deux vengeances. Roman de l'époque napoléonienne de Florian Parmentier.

La bague de fiançailles de Jean Kervall.

Le fils du saltimbanque de Maxime Audoin.

Le fils du socialiste de Jean de Barasc.

Et puis il y a le cinéma à Villefranche.

Par exemple, le 6 janvier.

Eden Cinéma. Le film superbe « Le tyran de Jérusalem » a remporté ces jours deniers un énorme succès. Nous recommandons à nos lecteurs cette belle page de foi chrétienne.

Pour les curieux et ceux soucieux de compléter ou d'améliorer leur mobilier.

2 juin.

Limas.

Vente mobilière le samedi 17 juin à 2 h de l'après-midi (Etude de M^e Gormand) au bourg de la commune de Limas, maison de M. Jean Canard.

Il sera procédé à la vente aux enchères des objets ci-après dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jacques Carmier, en son vivant cultivateur demeurant au bourg de Limas.

Notamment des lits, buffet, bureau, tables, chaises, glace, lampe, réveil, montre, vaisselle et divers objets.

Et pour faire rêver les dames et peut être les messieurs, un peu de réclame.

LYON PARISIENNE LYON
Maison vendant le meilleur marché de tout Lyon

ENTRÉE LIBRE

ENVOI FRANCO SUR DEMANDE DE NOTRE ALBUM ARTISTIQUE

N^o 1. Tailleur en faubaisie et sergé à la Jaquette doublée, garnie tresse et boutons, en velours, jupe façon nouvelle. Réclame..... 29 fr.

N^o 2. Éléгант Matelassé en velours noir, double boutonnage en passementerie. Réclame..... 33 fr.

N^o 3. Robe en velours noir garnie dentelle let cravate de satin noir, biais de satin couleur et boutons. Réclame 59 fr.

N^o 1 ACTUELLEMENT N^o 3
EXPOSITION ET MISE EN VENTE DES
NOUVEAUTÉS D'HIVER

Du côté de chez les notaires... Au XIX^{ème} siècle.

Qui souhaite découvrir les us et coutumes d'une époque, en comprendre les mentalités peut, s'il en a l'occasion, se plonger dans la lecture des archives notariales.

Grâce aux documents aimablement mis à notre disposition par Guy Nerguisian nous avons pu retrouver un peu du Limas du 19[°] siècle.

Un partage d'effets mobiliers.

5 frimaire an XI (26 novembre 1802)

Par devant le notaire public réservé et résidant à Villefranche, Département du Rhône consigné et en présence des témoins après nommés.

furent présents le citoyen Benoit Caillat, propriétaire demeurant en la commune de Béliigny stipulant en qualité de tuteurs des enfants mineurs de défunt Jean Mathieux ; Antoine Caillat, propriétaire demeurant au lieu de La Roche, commune de Lymas et de son autorité Marguerite Mathieux, sa femme, demeurant avec lui ; Etienne Fontaine, propriétaire et de son autorité Anne Marie, sa femme, demeurant tous les deux audit Lymas et Claudine Mathieux épouse et fondé de pouvoir de Philibert Delorme, propriétaire, demeurant tous les deux audit Lymas. Suivant la procuration qu'il lui a passée devant M[°] Plasse, notaire, le 26 thermidor dernier (16 août 1802) enregistrée le 27 du même mois représentée en la pétition et de suite retirée, stipulant entre son propre et privé nom et en celui de son mari et en vertu de la procuration.

Lesquels ont dit que, par acte reçu par M[°] Plasse, notaire, le 29 nivôse an VIII (19 janvier 1800), enregistré le 1[°] pluviôse (21 janvier 1800) suivant, ils ont avec Marguerite Burdiat leur soeur, veuve de Joseph Mathieux, procédé au partage des effets mobiliers délaissés par ce dernier dont une moitié fut délaissée en jouissance à la défunte (mot rayé) Burdiat à cause du legs que lui avait fait son mari par un testament reçu par M[°] Butty, notaire, sous la date enregistrée ; Marguerite Burdiat est décédée au mois de brumaire de l'année dernière et les parties voulant se partager ladite moitié du mobilier qui avait été relâchée en jouissance à la défunte Burdiat et pour la partie comprise dans l'inventaire fait après son décès, il a été fait quatre lots égaux :

dont le premier est composé d'un buffet avec un vaisselier au-dessus, de sept assiettes, une petite échelle, un vinaigrier relié en cercle de fer défoncé d'un côté et une chaise en bois noyer.

Le second lot est composé d'un lit garni de son bois, un garde-paille (housse de matelas) avec matelas, une coitre (couette) en plume, un traversin plume, un cadre avec ses tringles, les rideaux en toile bourra (toile grossière en laine ou en chanvre) teintée en couleur aurore et une couverture de serge blanche, d'un petit bois de lit garni de son garde-paille et une coitre de blou d'avoine (ce qui reste des épis après battage et vannage), d'un bachu (bassin) en pierre, un tonneau, une feuillette,

deux marmites, une crémaillère, un chenêt, une pelle à feu, une poêle à frire, un pochon en cuivre jaune, un fer à repasser le linge, deux corbeilles à pain, un panier, deux chaises, cinq draps de lit, trois nappes et trois essuie-mains.

Le troisième lot est composé d'une paotrière avec son couvert, deux bancs, un petit coffre fermant à clef, une petite table en bois noyer avec son tiroir fermant à clef et une chèvre.

Le quatrième lot est composé d'une armoire à deux portes en bois de cerisier fermant à clef.

Chaque lot de valeur au dire des parties de la somme de 24 F.

Ce fait il a été fait quatre billets d'égale grandeur sur chacun duquel il a été écrit premier, second, troisième et quatrième lot.

Ces quatre billets pliés également et mis dans un chapeau, les parties ont tiré au sort par rang d'âge. De ce tirage il est résulté que le premier lot est échu à Benoit Caillat pour ses mineurs, le second lot est échu à Anne Mathieux, le troisième lot est échu à Claudine Mathieux et le quatrième est échu à Marguerite Mathieux.

Chacune des parties a ensuite retiré par devers elle et mis en son pouvoir les objets compris dans son lot et s'en passent mutuellement et réciproquement décharge, les femmes stipulent de l'autorité de leurs maris avec promesse de s'en tenir respectivement quittes.

Déclare le citoyen Etienne Fontaine qu'il se charge envers ladite Anne Mathieux, sa femme, pour lui en faire la restitution si elle a lieu des effets compris ans le lot qui lui est échu.

Semblable déclaration est faite par Antoine Caillat en ce qui concerne sa femme, Marguerite Mathieux.

Dont acte requis et octroyé aux parties par le notaire soussigné fait, lu, passé et rédigé sur la commune d Lymas au domicile des mariés Caillot et Mathieux, l'an XI de la République française et le cinq frimaire après-midi en présence des citoyens Pierre Boucaud, avoué et Jean Berdon aussi avoué, demeurant tous les deux à Villefranche, témoins requis qui signent avec les parties, citoyens Benoit et Antoine Caillat, Etienne Fontaine et Claudine Mathieux non lesdites Anne et Marguerite Mathieux qui ont chacune, séparément déclaré ne savoir ni écrire ni signer de ce que enquis et interpellées.

Déclarent les parties qu'elles se partageront incessamment le surplus des effets mobiliers composant la succession de ladite Marguerite Burdiat pour quoi elles font respectivement toutes les réserves utiles et nécessaires.

Signé à la minute. .etc.....



Une vente de terrain.

11 janvier 1824.

Antoine Branciard, propriétaire cultivateur à Gleizé, vend à Jean Renard, propriétaire cultivateur à Denicé, une terre de 4920 m² soit 4 bicherées $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{10}$ $\frac{1}{20}$ située à La Maladière, à Limas.

Le fonds vendu étant bien connu de l'acquéreur qui en sera le propriétaire dès ce jour et en jouira par rapport à ce qui n'est pas naturellement ensemencé. Quant à ce qui est ensemencé le vendeur s'en réserve la récolte de cette année en paille et grain et seulement la première coupe de ce qui est en trèfle. Alors que l'acquéreur voudra défricher la partie ensemencée de trèfle, le vendeur s'engage à travailler avec l'acquéreur et de labourer avec les vaches au défrichement à l'époque qu'il lui indiquera et après la première coupe ramassée et la récolte actuellement pendante par racine levée.

Nous retrouvons la même terre presque 20 ans plus tard, à propos d'un bail à ferme.

15 juin 1843.

Louis Philippe, Roi des français, à tous présents et à venir, saluts.

Par devant M^o Vincent et son collègue, notaire à Villefranche, département du Rhône soussignés

Comparaît

M. Jean Renard, propriétaire cultivateur demeurant en la commune de Béligny,

lequel déclare donner à titre de bail à ferme et s'oblige à faire jouir sans trouble le preneur ci-après nommé, pour neuf années entières et consécutives qui ont commencé le 1^o août 1842 et finiront à pareille époque de l'année 1851

Au Sieur Jean Revin, cultivateur, demeurant en la commune de Limas ici présent et acceptant.

Une terre située au lieu de la Maladière sur ladite commune de Limas de la contenance de 49 a 20 ca confinée au matin par terres aux Sieurs Meunier, Thomas, Jacquet, Burdiat et Revi ; au midi par la terre de M. Chatillon ; au soir par un chemin de desserte et au nord par une terre de M. Saint Cyr, sauf meilleure confine et plus exacte contenance ladite terre étant affermée telle qu'elle s'étend et comporte et sans la garantie de la contenance ci-dessus exprimée, le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte du preneur.*

Le Sieur Revin, preneur, jouira de la terre présentement affermée en bon père de famille sans y faire ni souffrir qu'il n'y soit fait aucune détérioration.

Les contributions auxquelles est assujettie la terre affermée seront acquittées par le Sieur Renard, bailleur, conformément à la loi.

Le présent bail est consenti moyennant la somme annuelle de 135 F que le preneur s'engage à payer au bailleur en deux termes égaux de six en six mois, le 1^o février et le 1^o août de chaque année ; néanmoins le Sieur Revin devra payer le premier terme le 24 du présent mois, attendu que le terme échu le 1^o février dernier n'a pas encore été acquitté.

Il est expressément convenu entre les parties que le Sieur Revin, preneur, devra laisser, à l'expiration de son bail le tiers de la terre qui lui est affermée ensemencée de trèfle et de luzerne et dans le cas où ces dernières semences ne profiteraient pas, le preneur aura le droit d'en confier d'autres de différentes natures à ladite partie de la terre.

Telles sont les conventions des parties.

Dont acte fait et passé à Villefranche en l'étude de M^o Vincent notaire, le 15 juin 1843. Lecture faite le Sieur Revin a signé mais non le Sieur Renard qui a déclaré ne savoir signer.

.....

* La référence aux anciennes unités a disparu, le système métrique, après divers avatars, s'es imposé en droit et en fait.

Une autre vente, plus curieuse.

6 décembre 1841.



M^o Louis Vincent et son collègue, notaire à la résidence de Villefranche, département du Rhône, soussigné.....

Simplifions : Il s'agit de la vente d'une parcelle de terrain située sur la commune de Limas au midi de la rue de Porquerolles qu'elle joint immédiatement. Cet espace de terrain a, dans la direction du matin au soir, une largeur de 8 m 33cm et dans la direction du nord au midi, il a une longueur de 20 m. L'objet vendu joint : de matin, le terrain possédé par le Sieur Gillet ; de midi, la terre du Sieur Berthier sur laquelle il a aussi 8 m 33 cm de largeur ; de soir, la maison du Sieur Déal et, de nord, la rue Porquerolles.*

* Rappel : La rue Porquerolles ne deviendra caladoise qu'en 1853.

Le vendeur est le Sieur François Charbonnet, agriculteur domicilié à Porquerolles,-curieuse coïncidence- l'une des îles d'Hyères (Var).

Comme, en 1841, venir de Porquerolles à Villefranche n'est pas une mince affaire, François Charbonnet a donné procuration pour régler cette vente à M. Jean.François Plasse, ancien notaire à Villefranche et actuellement propriétaire agriculteur, domicilié à Lyon, port Neuville, n° 39 et 40.

Cette procuration, signée le 8 octobre 1838, a déjà servi pour une vente consentie par François Charbonnet à François Berthaud, maréchal-ferrant*, demeurant à Limas.

- Un maréchal-ferrant a effectivement exercé son activité rue de Porquerolles.

L'acheteur est Jean Rosier, cultivateur, demeurant en la commune de Limas.

Nous passerons sur les conditions générales concernant les servitudes, le paiement des impôts,...etc. pour ne considérer que les conditions particulières liées au site et aux modes de vie d'alors.

L'acquéreur aura le droit de prendre en tout temps et à toute heure l'eau dont il aura besoin au puits commun à la charge de contribuer aux réparations et à l'entretien de ce puits concurremment avec les personnes qui ont droit au même puisage et ce au prorata du revenu locatif de sa propriété acquise. Ce puits existe sous un hangar dépendant de la maison du Sieur Jean Baptiste Varinard qui l'a acquise du Sieur Charbonnet suivant contrat reçu par M° Chervet, notaire à Villefranche, le 23 octobre 1838.

L'acquéreur devra paver de toute la largeur du terrain par lui acquis la moitié de la rue existant au nord de ce terrain. Ce pavé sera entretenu à ses frais et sera fait d'une manière uniforme et avec les mêmes matériaux qu'auront employés ou qu'emploieront les propriétaires riverains de cette rue. Le pavé qui doit entourer le puits sera fait et entretenu par les personnes ayant un droit de puisage dans ce puits. Leur contribution sera la même que celle déjà exprimée.

Cette vente est faite et consentie moyennant le prix de 400 F que M. Rosier a, à l'instant, payé en numéraire sous les yeux du notaire.

Le présent contrat a été fait sous l'assistance du Sieur Jean Claude Lefranc, tisserand, demeurant à Limas, assistant l'acquéreur.

Un testament, celui de Claudine Comte, épouse de Claude Paillason avec lequel elle demeure à Limas, au lieu de Martelet.

19 novembre 1860.

Je charge mes héritiers de faire dire cent grandes messes dans l'année du décès.

Je lègue aux pauvres de la commune de Limas 600 F payables l'année du décès.

Un autre bail à ferme, sous le Second Empire.

15 décembre 1863.

Napoléon

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, saluts.

Par devant M^o Lépin et son collègue, notaires à Villefranche, soussignés

Comparaissent

M. Claude Bigot, avec lui et de son autorité Antoinette Landoïn, son épouse, propriétaires, demeurant e semble à Cogny.

Lesquels afferment avec promesse de maintenir et garantir de tous troubles et de faire jouir paisiblement

A Mme Judith Monnery, veuve de Pierre Pale, cultivatrice demeurant à Limas, présente et acceptant.

Une terre située à Limas, lieu du Peloux, de la contenance de 48 ares environ ensemble une petite maison que lesdits Sieur et Dame Bigot possèdent sur ladite commune de Limas, ensemble toutes les aisances et dépendances des dits immeubles sans exception et sans recherche possible à raison de plus ou moins de contenance la présent ferme étant faite en bloc.

Le présent bail est en outre fait aux conditions suivantes.

Il prendra cours à partir du 11 novembre dernier pour une durée de neuf années entières et consécutives qui finiront au 11 novembre 1872.

La preneuse restera libre de conserver ou arracher les hautains qui existent sur le terrain loué sans pouvoir être recherchée à ce sujet. Ne trouvant aucune plantation à son entrée elle pourra laisser les lieux nus à sa sortie.

La preneuse devra laisser ensemencée à la sortie une quantité de doubles décalitres de froment qu'elle trouve à son entrée.

Elle devra cultiver les lieux loués en bonne mère de famille sans y faire ni souffrir qu'il n'y soit fait aucune dégradation ni détériorations.

Suivent les conditions habituelles concernant le prix (225 F) et les modalités de paiement.

Au moment de la signature, M. Bigot, sa femme et la veuve Pale déclarent ne savoir signer.

Un contrat de mariage.

20 février 1864.

Par devant M° Lepin et son collègue, notaires à Villefranche, soussignés

Ont comparu :

Joseph Saint Cire, jardinier, demeurant à Villefranche, fils majeur et légitime des défunts mariés Etienne Saint Cire et Philiberte Carriat, futur époux, d'une part

Et Demoiselle Dominique Carrier, lingère, demeurant à Limas, fille majeure et légitime des Sieur et Dame Claude Thomas Carrier et Marguerite Morel, demeurant à Limas, future épouse, d'autre part.

Lesquels agissant comme majeurs et libres ont réglé ainsi qu'il suit des conventions civiles du mariage qu'ils se proposent de contracter ensemble.

Les époux à venir ont déclaré vouloir se marier sous le régime de la communauté qui n'embrassera que les acquêts, conquêts, gains et profits qu'ils feront pendant leur union et auxquels ils participeront par égales portions, les effets civils de laquelle communauté seront au surplus réglés par les articles 1498 et 1490 du Code Napoléon.

La demoiselle future épouse se constitue de son chef comme provenant de ses économies et apportés en dot.

1/ son trousseau composé des nippes, linges et bijoux à son usage personnel, ensemble dix huit draps de lit et pareil nombre de nappes, serviettes, essuye-mains et tabliers de cuisine le tout estimé à la somme de mille francs.

2/ et une somme de deux mille francs en espèces dont elle a justifié à son futur époux et qu'elle promet de lui remettre le jour de leur union.

Et de ces deux constitutions le futur époux sera chargé envers elle par le seul fait de la célébration de leur mariage qui lui en vaudra suffisante reconnaissance aux fins de droit avec réserve en faveur de la future de reprendre son trousseau et ses linges en nature ou en argent lorsqu'il y aura lieu ; l'estimation n'en faisant pas vente au profit de l'époux.

Le Sieur Saint Cire de son côté déclare se constituer une somme de trois mille francs, espèce et objets mobiliers de tout quoi il a justifié à sa future épouse. Il se constitue en outre son trousseau personnel qu'il reprendra en nature à la dissolution de la communauté, en remplacement du sien actuel.

Telles sont les conventions des parties.

Fait et passé à Villefranche en l'étude, l'an 1864, le 20 février.

Les futurs époux et le père de cette dernière, ici présent, ont signé avec les notaires

*Enregistré à Villefranche, le **29 février 1864.***

(Année bissextile)

Au fil de l'année 2011 :

Autres activités du Comité Histoire et Patrimoine

Janvier : Présence aux vœux de la municipalité

Février : Présence à la réunion « Couleurs d'Automne »

Mars : La municipalité honore ses conscrits, Guy Nerguisian, membre du comité, fait partie de ceux-ci.

Avril : Parution du bulletin N°12 (année 2010). Signature de la remise officielle des archives de Jean Guillermet entre Claude Guillermet et la ville de Villefranche s/s représentée par Mme Auberge Del Campo de la Maison du Patrimoine en présence de Michel Thien, Maire de Limas, Mme Bertrand, adjointe à la culture et Jacques Clément du comité. Décès de Claude Guillermet, Mme Bertrand représente la commune et le comité lors des obsèques à Montpellier (Hérault).

Mai : Participation aux cérémonies commémorant la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Participation à la réunion des correspondants des associations patrimoniales du Rhône avec visite de la mairie des Chères et de la rénovation de son centre Bourg. Visite à Anse de la chapelle St Cyprien, de la médiathèque, de la maison des anciens combattants ainsi que du château des tours.

Juin : La lettre trimestrielle N°46 de l'académie de Villefranche s/s signale la parution de notre bulletin 2010 et l'article sur les fourches patibulaires de R. Charrier. Cérémonie en l'église de Limas à la mémoire de Claude Guillermet suivi de la dépose de ses cendres au caveau familial. Mme Bertrand et Jacques Clément représentaient la commune et le comité. L'Association de protection du patrimoine et des paysages de Limas présidée par Mme Berthoud, organisent une visite de Limas au fil de l'eau, le comité était représenté par plusieurs de nos membres dont Mme Ollier membre de cette association et de notre comité.

Septembre : La lettre trimestrielle N°47 de l'académie de Villefranche s/s à l'occasion du centième anniversaire de Maurice Bacquet. La projection accompagnant cette manifestation ayant été préparée avec l'aide de Ph. Branche également membre du comité et également présent à de nombreuses Communication de l'Académie.

Novembre : Participation aux cérémonies de Commémoration de la guerre 1914-18 et hommage de la nation aux morts pour la France. A cette occasion, Mr Beau du comité, a retracé l'historique des différents conflits précédents.

Sources

Documentations recueillies par Mr R. Charrier, membre du comité.

P6. « Revue de presse »

- La collection du Réveil encore une fois mise aimablement à notre disposition par M. Fernand Grandjean.
- Histoire contemporaine de 1852 à 1920. Malet et Isaac. (L'Europe et le Maroc.)
- Wikipedia. (Impôt sur les bicyclettes.)

P24. « Chez les notaires »

Documents mis à notre disposition par Mr Guy Nerguisian, membre du comité.



Textes et Mise en page :

Textes écrits par :

- Mme C. Bertrand, membre du Comité Histoire et Patrimoine
- Mr R. Charrier, membre du Comité Histoire et Patrimoine
- Mr J. Clément, membre du Comité Histoire et Patrimoine

Bulletin mis en page par le service communication de la Mairie de Limas.